

Questions orales

à se prononcer, mais je ne peux m'empêcher de dire que je suis très reconnaissant à la Chambre d'avoir réagi de cette façon.

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

DEMANDE DE RENVOI AU COMITÉ PERMANENT DE LA
QUESTION DU DÉMÉNAGEMENT DU MINISTÈRE À
L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement, pour soulever une question de nature urgente. Comme on a révélé que le déménagement du ministère des Affaires des anciens combattants d'Ottawa à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard) coûtera environ 20 millions de dollars et nécessitera la création d'un autre palier de bureaucratie à Ottawa, comme il y a eu des objections de soulevées par l'Alliance de la Fonction publique et des organismes d'anciens combattants, et surtout comme la compression budgétaire à l'égard des hôpitaux militaires ajoute à la liste d'attente des anciens combattants qui demandent à être admis, je propose, avec l'appui du député de Portage (M. Masniuk):

Que la Chambre demande au gouvernement de renvoyer la question au comité permanent des affaires des anciens combattants et demande au ministre des Affaires des anciens combattants de justifier la dépense de 20 millions de dollars pour un déménagement auquel s'opposent tous les intéressés en cette période de restriction alors que les hôpitaux militaires doivent refuser des malades en raison des réductions budgétaires, et en outre, que le comité étudie les objections soulevées par l'Alliance de la Fonction publique et les organismes d'anciens combattants.

M. l'Orateur: Cette motion ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LE NAUFRAGE DU PÉTROLIER «ARGO MERCHANT»—LES
MESURES DE PRÉVENTION CONTRE LA POLLUTION DES EAUX
CANADIENNES—LA SURVEILLANCE DE L'ÉPAVE

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser quelques questions à l'intention du ministre des Pêches et de l'Environnement au sujet de l'incident du pétrolier *Argo Merchant* qui risque de tourner en une véritable catastrophe écologique car ce matin, ce pétrolier avait perdu plus de cinq millions de gallons de pétrole brut, soit deux fois plus que n'en avait perdu le pétrolier *Arrow* dans la Chédaboucton, il y a six ans, si l'on veut faire une comparaison entre les deux sinistres. Étant donné les graves conséquences que cette marée noire pourrait avoir non seulement sur la beauté esthétique de notre littoral, mais aussi sur la vie marine du prolifique banc George le ministre dirait-il à la Chambre quelles mesures il entend prendre pour assurer que la marée noire n'affectera pas le Canada et les eaux canadiennes?

En outre, voudrait-il dire à la Chambre si son ministère surveille étroitement l'épave et, le cas échéant, quelles sont les

[M. l'Orateur.]

risques, à son avis, qu'une partie de la marée noire pénètre dans les eaux canadiennes?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, la situation change manifestement presque aussi souvent que le vent. C'est précisément de cela dont nous nous occupons. Le dernier rapport que j'ai reçu il y a environ trois heures est plutôt optimiste quand aux chances que nous avons que la marée noire n'atteigne pas le littoral canadien. Une réunion a eu lieu à 10 heures ce matin à Halifax, mais je n'en ai pas encore reçu le compte rendu. Nos représentants surveillent la situation de près. En fait, nous sommes aux prises avec des conditions atmosphériques très difficiles.

LE BANNISSEMENT POSSIBLE DES EAUX CANADIENNES DES
NAVIRES EN MAUVAIS ÉTAT

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que des pétroliers d'inscription maritime suspecte comme l'*Argo Merchant*—qui aurait été impliqué déjà dans 18 incidents, y compris deux échouements, et qui en fait a été banni de nos ports—ne sont rien de moins que des risques de catastrophes pour l'environnement, le ministre dirait-il à la Chambre s'il pourrait être investi des pouvoirs nécessaires pour bannir ces navires de nos eaux territoriales jusqu'à la limite de 200 milles, pouvoirs analogues à ceux dont le ministre des Transports est par exemple investi en vertu de la loi sur la marine marchande du Canada?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, sans doute la Conférence sur le droit de la mer qui examine précisément ces questions devrait-elle donner des résultats beaucoup plus utiles que ceux que nous en avons obtenus jusqu'ici. Tout comme mon homologue américain, je déplore que des pétroliers mal équipés—je ne dis pas que celui-ci le soit, car je n'en sais rien—puissent mettre en péril les États côtiers dont ils fréquentent les eaux. C'est le ministère des Transports qui détient les pouvoirs en ce qui concerne la régularisation des navires qui approchent le littoral canadien.

L'AIDE DU CANADA AUX ÉTATS-UNIS POUR LA PRÉVENTION DE
LA POLLUTION DES CÔTES

M. Bill Jarvis (Perth-Wilmot): Une dernière question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Comme cet événement est pour nous l'une des premières occasions d'appliquer le plan d'urgence Canada-États-Unis, de lutte contre la pollution de la mer, le ministre peut-il nous dire ce que le Canada fait, dans le cadre de ce plan, pour aider les États-Unis à empêcher la pollution de gagner ses côtes? Plus précisément, quel personnel et quel matériel a été mis à la disposition de la garde côtière américaine?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous avons promis aux autorités américaines de leur donner toute l'aide que nous pouvons leur apporter, si la nappe se dirige vers leurs côtes. Je dirais même que la réunion qui a eu lieu ce matin à Halifax avait précisément pour objet le point soulevé par le député.